

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

### Adoption du CR de la séance du 25.05.2020

Sophie LAZZARINI demande à ce que soit rajouté dans le CR que Monique TRÉFEIL était impliquée non seulement dans l'action sociale mais aussi dans les affaires scolaires et périscolaires ; le Maire confirme cette remarque et renouvelle ses remerciements et ses félicitations à Monique TRÉFEIL. Le CM est d'accord à l'unanimité pour le rajout de cette remarque et le CR est adopté à l'unanimité sous cette réserve.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres des différentes commissions et à la désignation des différents délégués aux organismes extérieurs.

### Délégation de signature pour les actes administratifs

La commune peut conclure des ventes ou des acquisitions immobilières sous la forme d'actes administratifs sans intervention d'un notaire. L'Agence Technique Départementale met à disposition des collectivités une assistance pour la rédaction de ces actes ; le Maire étant rédacteur desdits actes administratifs, il ne peut en même temps en être le signataire. Il convient d'autoriser le premier Adjoint à signer les actes administratifs pour la commune.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Patrick TREILLE, Premier Adjoint, à signer les actes administratifs.

### Formation des élus : financement exercice 2020

L'article L 2123-12 du CGCT prévoit que dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et qu'il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Par ailleurs, l'article L 2123-14 prévoit que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Conseil Municipal.

Le Maire propose donc d'affecter à la formation des élus un crédit de 2 % de l'enveloppe globale annuelle des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées de 70 288.92 € soit un montant de 1 405.88 €.

Après délibération, à l'unanimité, le CM vote un crédit de 1 405.88 € pour la formation des élus et s'engage à inscrire ces crédits au budget primitif 2020.

### Vote des taux des taxes locales 2020

Au vu des circonstances particulières, le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020 ; la taxe d'habitation fait l'objet, à partir de 2020, d'une compensation versée par l'Etat.

Le CM, après délibération, à l'unanimité, décide de maintenir les taux et de voter le taux de taxe sur le foncier bâti à 11.34 % et le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 84.15 %.

### Renouvellement d'un contrat aidé à la médiathèque

Le contrat est à temps complet, il est financé par l'Etat à hauteur de 45% sur la base de 20 heures : le coût net pour la commune charges comprises est de 1 099.62 € / mois. Le CM accepte à l'unanimité de renouveler son contrat de travail pour une durée d'un an à compter du 19.06.2020.

### Exonération des loyers commerciaux pendant la période de confinement

Après discussion et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'exonération des loyers de plusieurs locaux professionnels pour les mois de mars et/ou avril.

### Salle culturelle Aillac : point sur les travaux, devis et avenant à la mission SPS

La fin précise des travaux reste à déterminer mais elle serait vers fin septembre 2020 ; le Maire fait un point sur les travaux. Le CM accepte à l'unanimité un avenant à la mission SPS pour des réunions et des mesures supplémentaires pour la sécurité des travaux sur le chantier dû au COVID19 pour un montant de 250.73 € HT.

- Le CM confirme à l'unanimité, pour l'année scolaire 2020-2021, la participation de la commune aux frais de transport scolaire pour les familles à hauteur de 50 % du coût fixé par la Région avec une participation maximale de 70.00 €.

- Le CM vote à l'unanimité l'éradication des 4 luminaires « boules » encore présents sur la commune qui sont désormais interdits et à solliciter le SDE24 pour la programmation et obtenir des aides financières.

### Questions diverses

- le CM accepte à l'unanimité 2 demandes d'occupation du domaine public pour de la vente de plats à emporter.

- le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Vivre à Carsac-Aillac concernant l'occupation de la salle des associations et de la nouvelle salle culturelle à Aillac ; le courrier est transmis à la commission en charge des relations avec les associations.

- le CM accepte à l'unanimité la mise à disposition du stade communal et des vestiaires pour un camp de jeunes scouts à partir du 22 juillet 2020 pour 15 jours car un camp est déjà installé jusqu'au 21.07.2020.
- Le CM décide à l'unanimité de laisser ouverte l'aire municipale de camping-car pour cet été.
- le Maire donne lecture d'une demande de subvention de la part de l'ASF, association internationale de séjours linguistiques et interculturels à but non lucratif qui est transmise à la commission en charge des relations avec les associations.
- le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de la part de la Croix Rouge pour la location gratuite de la salle des fêtes pour le loto du 31.10.2020.
- Monique TRÉFEIL fait part de la demande d'un usager concernant les ordures ménagères ; l'installation des bornes semi enterrées est en cours sur la commune avec la mise en place à court terme d'une redevance incitative.

Prochaine séance du Conseil Municipal fixée au Vendredi 24 Juillet à 18h30 pour le vote des budgets 2020.

La séance est levée à 21h00

A Carsac-Aillac, 18 juin 2020